



Le maïs français : une production engagée

Le maïs est la première production agricole mondiale mais la culture peine à se maintenir dans l'Union Européenne alors que son utilisation, elle, ne faiblit pas. Les importations explosent et pourtant la France est une véritable force de production, dotée d'un grand savoir-faire et d'atouts climatiques. Notre maïsiculture se trouve face à un défi : comment reprendre toute sa place et répondre pleinement à la demande européenne ?

Alimentation animale et humaine, énergies, matériaux, les multiples utilisations du maïs rendent cette production essentielle. Le maïs se distingue en effet par sa polyvalence, tant par ses innombrables usages que par la diversité de ses zones de cultures en France. Mais, depuis 2018, l'UE est devenue le premier importateur mondial de maïs. Ce triste record signifie que le citoyen français consomme de plus en plus de maïs ne correspondant pas aux normes de production nationales et que les agriculteurs peinent à vivre de leur production. Face à cette situation, les producteurs de maïs réunis au sein de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) se sont résolument engagés vers une production de maïs plus durable à horizon 2025.

Ambition Maïs 2025

Lors du Congrès du maïs de novembre dernier, l'AGPM a présenté son engagement vers une maïsiculture rentable et à l'écoute des attentes sociétales. Ce vaste programme repose

sur trois axes complémentaires :

- La durabilité des pratiques, avec la définition du « maïs français durable ».
- La compétitivité, qui passera par d'ambitieux travaux menés en filière et l'obtention de dispositifs d'accompagnement.
- La création de valeur ajoutée par la segmentation et la rémunération de services rendus à la société.

10 000 exploitations maïsicoles certifiées HVE

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est la référence en matière de pratiques environnementales vertueuses, c'est pourquoi l'AGPM engage les producteurs dans cette démarche de progrès. Cette évolution ne sera possible que si elle s'accompagne d'une juste rémunération : le dispositif HVE (de niveau 2) devra, à minima, faciliter l'accès aux aides de la future PAC et les exploitations qui souhaitent s'engager vers l'excellence environnementale, couronnée par la certification HVE, devront pouvoir valoriser leurs productions sur les marchés.

1 million de crédits carbone générés par la maïsiculture

Le maïs produit de l'énergie et capte davantage de CO₂ que la plupart des productions. Forte de cet atout, l'AGPM s'investit, aux côtés des autres grandes cultures, dans l'élaboration d'une méthode « bas carbone », labellisée par l'État, qui définira l'ensemble des leviers pouvant être mis en œuvre dans les exploitations pour réduire leurs

émissions de gaz à effet de serre et pour stocker davantage de carbone. Les producteurs souhaitent ainsi proposer des crédits Carbone sur le marché de la compensation carbone et en faire une source de revenu supplémentaire. Cet engagement entre dans le cadre de la création de valeur ajoutée par la rémunération de services rendus à la société.



**Daniel
Peyraube
Président de
l'AGPM :**

« Nous ne sommes pas dans un effet d'annonce, la durabilité de la maïsiculture, ne se décrète pas. Elle se construit jour après jour et se nourrira de l'énergie de notre filière, des autres parties prenantes de notre société qui accepteront d'échanger avec nous et de l'engagement des pouvoirs publics à nos côtés. Les transitions engagées par la maïsiculture française ne seront possibles que si l'État s'engage à nos côtés au service d'une production de maïs vertueux et rentable au profit de tous, y compris sur des sujets de fond tels qu'un dispositif assurantiel performant, l'accès au stockage de l'eau et aux innovations variétales, le maintien de la protection phytosanitaire essentielle pour préserver la production et sa qualité, l'investissement dans le bioéthanol et le biogaz ».